



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Eau, Forêts

**Arrêté Préfectoral DDT/SEEF n° 2011-831**  
**Portant prorogation de l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

**VU** le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts des déchets,

**VU** le code de l'environnement et notamment son article L. 541-30-1, les articles R.541-65 à R.541-75 et les articles R.541-80 à R.541-82,

**VU** l'arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes,

**VU** l'arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes mentionnée à l'article 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005,

**VU** la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu dit "Pré de la Chambre" sur la commune de Chamousset, déposée le 12 septembre 2008 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire-direction départementale de l'équipement de la Savoie,

**VU** l'autorisation préfectorale du 16 octobre 2008 autorisant l'installation,

**VU** la demande déposée par l'exploitant le 6 octobre 2011, visant à prolonger la durée d'exploitation pour trois ans compte-tenu du retard pris par le chantier d'entretien des atterrissements de l'Isère,

**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à donner une suite favorable à cette requête,

Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

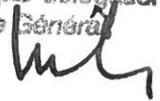
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation d'exploiter est prorogée d'une durée de 3 ans à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 2** : M. le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, M. le maire de Chamousset, M. le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le 27 OCT. 2011

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Cyrille LE VELY